

Vu pour être annexé à
la délibération n° 2020-01-001
du Conseil municipal du 23 juillet 2020

Le Maire

Christophe DUNOÏT

SOUS-PREFECTURE
DE DOUAI
15 JUIL. 2020
ARRIVEE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

NOTICE EXPLICATIVE VILLE DE SIN-LE-NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020



Sin le Noble
proche de vous

- L'exercice 2019, dernier exercice plein du mandat 2014-2020, se solde par un résultat global excédentaire de **6 236 551,87 €** en très nette progression par rapport aux exercices antérieurs à 2014. Ce résultat intègre les résultats de clôture, au 31 décembre 2019, des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser.
- Lors de la présentation du compte administratif du premier exercice comptable entier du mandat précédent soit 2015, la conclusion avait été que la première amélioration, obtenue à l'époque, devait être confirmée par une deuxième année consécutive de bons résultats prouvant une amélioration structurelle. L'objectif, alors fixé, d'une gestion maîtrisée des finances de notre commune pauvre, et aux finances particulièrement fragiles, a donc été rempli puisque depuis 5 ans, l'excédent de fonctionnement est supérieur à 2 000 000 €. Il est même de 8 838 865,20 € pour l'exercice 2019 en intégrant les résultats antérieurs reportés. L'excédent de fonctionnement 2019 qui sera reporté sur 2020 s'élève lui à 6 236 551,87 €.
- L'historique des résultats de clôture depuis 2011 est le suivant :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultats	562 440 €	- 1 403 636 €	547 363 €	828 236 €	2 202 875 €	2 018 090 €	4 795 114,95 €	6 221 781,82€	6 236 551,87 €

- Les résultats de l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

	Rappel 2014	Rappel 2015	Rappel 2016	Rappel 2017	Rappel 2018	2019
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	1 594 655,84 €	2 566 932,92 €	2 188 289,74 €	1 732 727,58 €	3 075 980,62 €	2 617 083,38 €
Résultat antérieur reporté	547 363,81 €	828 236,77 €	2 202 875,87 €	2 018 225,67 €	3 750 953,25 €	6 221 781,82 €
Résultat de clôture de Fonctionnement	2 142 019,65 €	3 395 169,69 €	4 391 165,61 €	3 750 953,25 €	6 826 933,87 €	8 838 865,20 €
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-118 895,54 €	2 846 843,20 €	531 689,33 €	4 049 667,90 €	- 2 862 037,13 €	-3 084 769,23 €
Résultat antérieur reporté	-1 695 590,34 €	- 1 814 485,88 €	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €
Résultat de clôture d'investissement	-1 814 485,88 €	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-333 091,81 €
Restes à réaliser en investissement						
Recettes	2 163 400,00 €	2 682 000,00 €	2 458 704,60 €	1 870 599,74 €	2 053 969,55 €	2 218 031,34€
Dépenses	1 662 697,00 €	4 906 651,14 €	6 395 826,44 €	6 440 152,59 €	5 410 799,02 €	4 487 252,86 €

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes se sont élevées à 20 686 990,08 € en 2019 soit une baisse de 807 963,82 € par rapport à 2018.

Cette diminution conséquente s'explique, par la vente, en 2018, d'un foncier qui avait gonflé le chapitre 77 « produits exceptionnels » de 1 382 843,72€. Neutralisation faite de ces produits exceptionnels, les recettes seraient, en fait, en légère augmentation de 482 512,21€.

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2019	Pour mémoire Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2017	Pour mémoire Réalisé 2016	Remarques
013-Atténuation de charges	177 834,33 €	138 799,35 €	153 645,53 €	83 527,18 €	Retrace les remboursements sur les fluides (eau, électricité) et sur les rémunérations du personnel (ces dernières constituent l'essentiel de ce poste avec 117 954,68€ en hausse d'environ 30 000€ revenant à leur niveau de 2017).
70-Produits du domaine et des services	843 608,36€	674 795,79€	729 761,54 €	847 486,04 €	Hausse des recettes en raison notamment du remboursement de charges du CCAS à la collectivité de 93 659,39€ dans le cadre de la convention qui lie la collectivité et l'établissement.
73-Impôts et taxes	9 395 712,59 €	9 164 600,29€	8 910 363,77 €	8 604 470,81 €	A l'inverse des autres communes, ce n'est pas la principale recette. Ce qui implique la classification de la ville comme une ville « défavorisée » qui bénéficie donc de dotations de péréquation. Les contributions directes et l'attribution de compensation sont en hausse comme la taxe additionnelle sur les droits de mutation ainsi que la taxe sur l'électricité alors que la taxe sur la publicité extérieure est en baisse.
74-Dotations et participations	9 976 391,52€	10 004 325,52€	10 219 988,10 €	9 481 875,40 €	Ce poste qui représente quasi 50% des recettes de fonctionnement du budget communal est en baisse (-27 934 K€) pour la 2 ^{ème} année consécutive. La DGF est en baisse (- 16 637€) pour la 7 ^{ème} année consécutive. La Dotation Nationale de Péréquation est encore en baisse de 19 696 € (déjà en baisse de 24 679€ en 2018). La DSU destinée aux communes les plus pauvres est la plus importante dotation à 4 042 301€ et augmente de 83 729€.
75-Produits de gestion courante	181 071,09€	129 584,73€	134 471,98 €	149 146,59 €	Enregistre essentiellement les revenus des immeubles loués et les locations de salles.
76-Produits financiers	4,5€	4,5€	5,40 €	5,25 €	
77-Produits exceptionnels	92 367,69€	1 382 843,72€	63 548,28 €	107 613,72 €	Ce sont principalement des remboursements d'assurance (10 000 € véhicule, 30 000 € pour des sinistres à l'école Paulette Deblock et des cessions dont 10 000 € pour la vente du 28 rue Edouard Vaillant).
042-Transfert entre sections (ordre)	20 000€	-	6 405,20 €	-	Ecriture d'ordre suite cession
		21 494 953,90€	20 218 189,80 €	19 274 124,99 €	
002-Excédent ordinaire reporté	6 221 781,82€	3 750 953,25€	2 018 225,67 €	2 202 875,87 €	-

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **18 069 906,70 €** en 2019 soit une baisse de 349 066,58 €.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2019	Pour mémoire Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2017	Pour mémoire Réalisé 2016	Remarques
011-Charges à caractère général	3 871 232, 72€	3 932 703,44€	3 773 850,57 €	3 716 795, 78 €	Fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services.
012-Charges de personnel	11 696 309 €	11 327 988,21€	11 444 451,09 €	11 280 794,16 €	Comme annoncé lors des différentes discussions budgétaires, ce poste a légèrement augmenté en 2019.
65-Charges de gestion courante	1 118 093,96€	1 048 471,51€	1 119 908,20 €	1 117 858,97 €	Ce chapitre comptabilise notamment les subventions aux associations et la subvention au CCAS. Cette dernière s'élève à 610 000€ et reste supérieure à celle de 2013 où elle n'était que de 523 300€.
66-Charges financières	318 483,85€	384 747,97€	343 710,76 €	378 534,93 €	Représentent les intérêts d'emprunt.
67-Charges exceptionnelles	44 314,90€	8 211,39€	12 658,94 €	125 442,64 €	-
042-Transfert entre sections (opérations d'ordre)	1 021 472,27€	1 716 850,76€	1 790 882,66 €	466 408,77 €	Constatent traditionnellement les dotations aux amortissements et aux provisions. Mais une inscription de 565 000€ à l'article 6875 « dotations pour provisions » explique cette somme conséquente.
023-Virement à la section d'investissement	/	/	/	/	-
	18 069 906,7€	18 418 973,28 €	18 485 462,22 €	17 085 835,00 €	

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 est de 2 617 083,38 € soit une légère baisse par rapport à 2018 en raison des produits exceptionnels, dans le cadre de la vente d'un foncier, enregistrés en 2018 pour 1 382 843,72€. Neutralisation faite de ces produits exceptionnels, l'excédent 2019 serait même en hausse, symbole et reflet d'une gestion pilotée, maîtrisée et sécurisée des finances communales. Cet excédent serait le meilleur du mandat écoulé.

En intégrant l'excédent reporté de l'exercice antérieur, l'excédent de fonctionnement, de cette dernière année de mandat, s'élève à 8 838 865,20 € soit une hausse de 6 696 845,55€ par rapport à 2014.

C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se sont élevées à 2 257 023,59 € auxquels s'ajoutent 2 218 031,34 € de restes à réaliser.

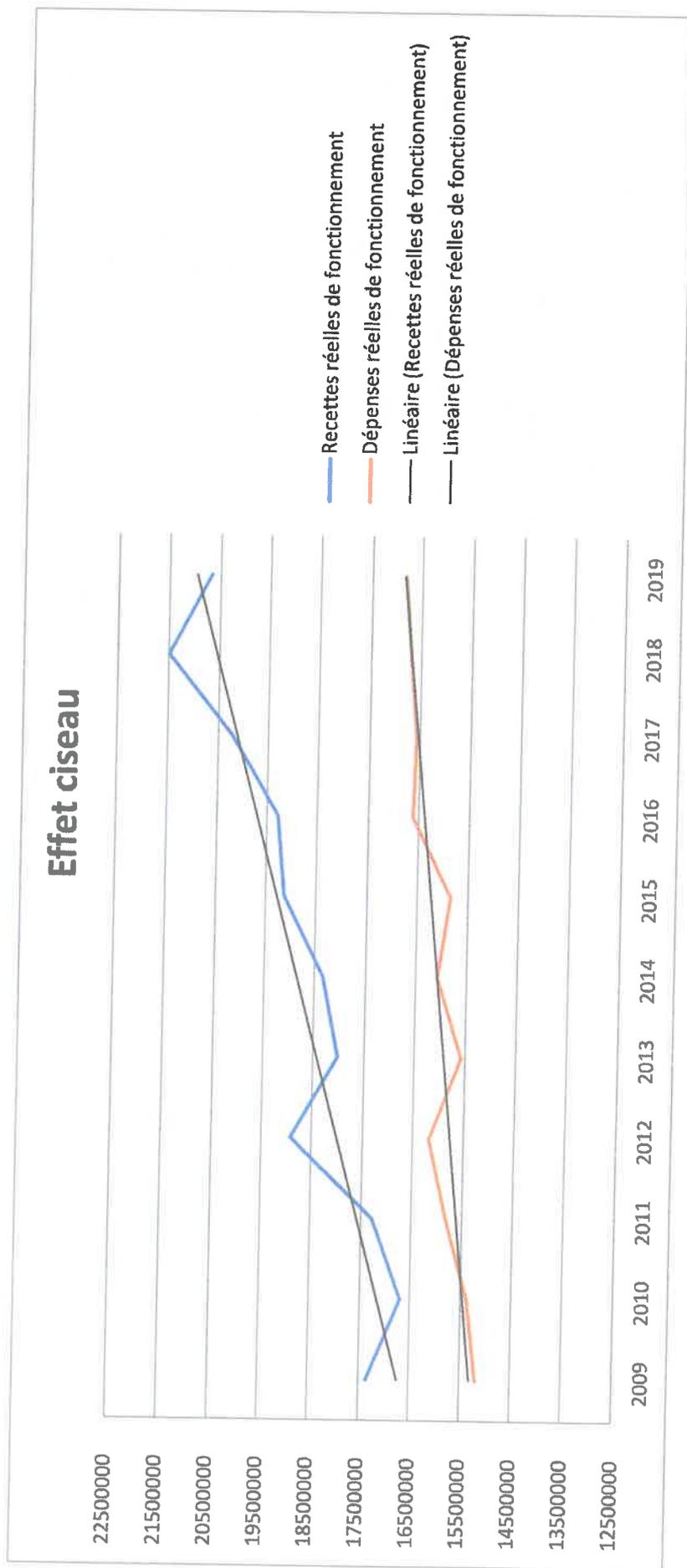
Recettes d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2017	Pour mémoire Réalisé 2018	Réalisé 2019	Restes à réaliser	Remarques
13-Subventions d'investissement	1 262 875,83 €	362 388,99 €	511 888,35 €	1 718 031,14 €	Subventions du département (Matisse et Complexe Joliot Curie), Etat pour salle Martel, subvention assainissement, subvention ANRU, amendes de police, subvention CSF....
16-Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	-	-	-	Compte tenu des moyens dégagés par la gestion communale et la recherche de subventions, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2019 comme en 2018.
21-Immobilisations corporelles	1 080,00 €	-	-	-	-
23-Immobilisation en cours	8 190,29 €	10 622,53 €	16 211,22 €	-	Remboursements d'avances forfaitaires sur marchés de travaux
10-Dotations, fonds divers et réserves	650 145,64 €	422 819,29 €	6 860,93 €	500 000,00 €	Retrace la récupération de TVA (500 000€) dans le cadre du FCTVA ainsi que la perception de la taxe aménagement pour 6 860,93€
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	2 373 075,19 €	-	605 152,05 €	-	-
138-Autres subventions non transférables	7 501,26 €	-	94 463,77 €	-	Subvention au titre du TEPCV pour l'éclairage public.
165-Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00 €	2 100 €	975 €	-	Il s'agit des cautions pour les badges de la crèche.
024-Produits de cession d'immobilisations	-	-	-	-	-
021-Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-	-
040-Opérations d'ordre en sections	1 790 882,66 €	1 716 850,76 €	1 021 472,27 €	-	Enregistrent les dotations aux amortissements et aux provisions(596 532,59 € pour litige)

D - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à 5 341 792,82 € auxquels s'ajoutent 4 487 252,86 € de restes à réaliser.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2017	Pour mémoire Réalisé 2018	Réalisé 2019	Restes à réaliser	Remarques
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	-	-	-	-
20-Immobilisations incorporelles	104 819,67 €	62 086,72 €	43 615,09 €	39 892,96 €	Frais d'étude , logiciel , licence ...
204-Subventions d'équipements versées	211 364,00 €	282 295 €	315 903 €	-	Comptabilise la contribution communale versée à la CAD pour le déficit de l'éco-quartier du Raquet
21-Immobilisations corporelles	516 174,67 €	988 208,31 €	2 292 449,09 €	2 554 413,38 €	Les principaux postes sont les véhicules (55 230 €) les travaux dans les bâtiments (275 000 €), les matériels et outils techniques (206 475€) et les travaux de voirie (217 000 €)
23-Immobilisations en cours	1 237 848,57 €	1 298 218,45 €	85 015,43 €	197 432,76 €	L'essentiel concerne les travaux pour la salle Rousseau (328 717 €), la salle Foucaut (581 536 €) et l'éclairage public.
Op 936-Rénovation Urbaine	702 713,69 €	1 377 517,76 €	1 480 926,42 €	1 695 513,76 €	Comptabilise les dépenses de rénovation urbaine.
10-Dotations, fonds divers et réserves	-	-	16 028 €	-	Correspond au remboursement de taxes d'urbanisme
16-Emprunts et dettes assimilées	1 265 957,17 €	1 368 492,46 €	1 087 855,79 €	-	Constate le remboursement du capital des emprunts souscrits.
020-Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
040-Opérations d'ordre entre sections	6 405,20 €	-	20 000 €	-	-

E – L'EFFET CISEAU



Pour rappel, cet indicateur était très préoccupant sur la période antérieure à 2014. On peut constater qu'il s'est amélioré notablement avec un écart significatif entre les courbes de recettes et de dépenses dont le risque de croisement sur la période antérieure avait conduit les services de l'État à placer la commune en réseau de vigilance financière en 2009 et 2010.

F – L'ÉPARGNE

• Les épargnes brute et nette sont les soldes de gestion les plus utilisés car les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité. Il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. De 2007 à 2012, l'épargne nette est restée négative amenant la Chambre Régionale des Comptes à conclure « la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est qu'apparente. Elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt. »

Les niveaux d'épargne	Moyenne 2007-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	1 166 002 €	2 241 123€	3 019 287 €	2 595 939 €	3 513 205 €	3 454 299 €	3 604 056 €
(épargne de gestion-charges financières)							
Epargne nette	- 34 610 €	1 010 862 €	1 743 527 €	1 293 692 €	2 248 498 €	2 087 007 €	2 517 200 €
(épargne brute-remboursement en capital de la dette)							

- En 2019, l'épargne de gestion (recettes – dépenses de gestion) reste à un niveau toujours élevé au regard de l'historique municipal à 2 517 200 €.
- Sur le mandat 2014-2020, la moyenne de l'épargne nette a donc été de 1 816 798 € à comparer avec la moyenne négative de 34 610 € du mandat précédent.
- Au total, le différentiel d'épargne nette générée entre les deux mandats a donc été de 11 108 446 €.
- Les ratios d'épargne enregistrés sur les dernières années une amélioration significative. C'est une excellente nouvelle car un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective. Il s'agit d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) mais aussi légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).
- L'évolution positive de l'épargne brute est importante car elle conditionne la capacité d'investissement de la ville. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et externes (subventions et emprunts). Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important de 1 à 10.
- En 2015, 2016 et 2017, la commune a pu ainsi emprunter sans aucun souci avec à chaque fois un taux de réponse de 100 % des banques sollicitées, à la différence de 2012 avec l'impossibilité communale de mobiliser les emprunts du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation financière fragile de la commune ».
- En 2019 même, comme en 2018, la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Il pourrait en être de même en 2020, pour la troisième année consécutive. Ce non recours à l'emprunt est le résultat de l'amélioration des ratios d'épargne et de la recherche permanente de subventions.

G – L'ENDETTEMENT

	Encours de dette au 31 décembre	Annuité de dette	Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	Taux d'endettement (Encours/RRF totales) - Valeur cible <100% (2)	Encours/habitant (3)
2008	13 570 791,00 €	2 104 641,00 €	30,87	87,16%	803,96
2009	13 346 794,00 €	2 110 881,00 €	14,7	77,00%	790,69
2010	14 414 166,00 €	1 931 500,00 €	13,06	86,00%	853,82
2011	12 978 540,00 €	1 921 039,00 €	14,28	75,00%	778,28
2012	11 602 049,00 €	1 790 447,00 €	7,16	61,00%	709,82
2013	14 364 260,00 €	1 598 869,00 €	6,07	80,50%	878,82
2014	14 470 934,00 €	1 621 717,00 €	6,7	79,00%	896,14
2015	14 195 174,00 €	1 711 176,00 €	4,9	74,20%	824,78
2016	14 881 707,00 €	1 302 246,00 €	5,9	77,20%	932,32
2017	15 568 903,40 €	1 608 418,00 €	4,6	76,16%	986,31
2018	14 301 737,00 €	1 757 078,00 €	4,14	66,54%	905,12
2019	13 214 881,54 €	1 408 308,00 €	3,67	63,94%	840,85

(1) : La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Elle mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, la situation est critique, ce qui fut le cas de 2008 à 2011 avec une moyenne de 14 ans. Avec un ratio inférieur à 4 ans, le chiffre 2019 est excellent.

(2) : Les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement de 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Le ratio 2019 est inférieur à 70 % ce qui confirme qu'il reste des marges pour la commune.

(3) : L'encours de dette par habitant s'élève à 840,85 € par habitant pour Sin le Noble au 31 décembre 2019 et ce ratio est inférieur aux moyennes nationales de 907 € en la matière malgré le recours à l'endettement auquel la commune a été contrainte pour le financement du projet de rénovation urbaine en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

H - CONCLUSION

• La situation financière qui s'était améliorée de façon notable depuis 2014, a été, une nouvelle fois, stabilisée en 2019. Elle suit la tendance annoncée depuis 2015 conformément à l'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Excédent de fonctionnement, résultat global excédentaire, ratios d'épargne importants, capacité de désendettement historique inférieure à 4 ans, confiance des banques, trésorerie, non recours à l'endettement en 2018 et en 2019 comme ce sera probablement aussi le cas en 2020, ... Les éléments illustrant le redressement des finances communales et une gestion pilotée sont nombreux. Mais cette situation reste néanmoins fragile pour plusieurs raisons :

• Un très faible potentiel fiscal, qui classe la ville parmi les communes défavorisées. Ainsi le ratio « produit des impositions directes / population » n'est que de 358,48 € pour 566 € en moyenne nationale de la strate soit un manque d'impôt de 3 261 384,32 €.

• Un contexte difficile pour toutes les communes et plus traumatisant pour notre ville déjà fragilisée avant la crise des finances locales et désormais la crise sanitaire qui engendrera une crise économique et sociale d'ampleur.

• L'annonce de la fin de l'éligibilité de la commune à la Dotation Politique de la Ville avec la perte après 2020 de cette dotation dont l'attribution s'était élevée à 560 000 € en moyenne sur les 5 dernières années précédant l'annonce de la sortie du dispositif. En 2018, le compte administratif comprenait, par exemple, une inscription de 783 762,79€ au titre de cette dotation du fait de la montée en puissance des investissements municipaux induite par le redressement des finances communales.

• Dans un contexte de hausse mécanique des charges, la baisse des dotations s'est poursuivie en 2019 comme en 2018.

- La réforme des emplois aidés depuis septembre 2017, date à laquelle la ville employait 49 salariés dans ce cadre (CAE ou contrats d'avenir) et percevait presque 500 000 € d'aides annuelles sans compter les exonérations de charges qui font encore plus monter la note.
- Le coefficient de rigidité élevé du budget communal avec une masse salariale qui représente 70 % des charges de fonctionnement.
- Un lourd programme de rénovation urbaine dont la Chambre Régionale des Comptes notait « la commune a initié cette opération lourde sans avoir la capacité financière pour assumer un tel projet, dont, par ailleurs, l'impact a été sous-évalué » ... « le portage financier des projets ANRU et RAQUET et la faiblesse de l'autofinancement se traduisent par une dégradation de la trésorerie et mettent en cause la capacité de la collectivité à faire face aux coûts de ses investissements » ... « En matière d'investissement, le financement de l'ANRU nécessite la mobilisation de 10 millions d'emprunt dans les 5 ans. Cette perspective est inquiétante dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement et l'absence de dynamisme des recettes du même type ».
- Ce ne sont pas que les dépenses ANRU qui avaient été reportées mais presque tous les investissements. Face aux problèmes de gestion du mandat 2008-2014 et une capacité d'autofinancement insuffisante pour rembourser sa dette en capital, la commune avait gelé ses investissements. Cela induit des besoins de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la voirie, l'éclairage public, l'accessibilité, la rénovation thermique, l'informatique, la téléphonie ... qui ont constitué une dette grise colossale.
- L'amélioration notable de la situation financière de la commune aurait dû permettre d'aborder l'avenir avec plus de sérénité. Mais il y a désormais l'épée de DAMOCLES de la fin de l'éligibilité à la DPV ainsi que le nouveau contexte socio-économique induit par la crise sanitaire. Il faut donc poursuivre les efforts et confirmer l'amélioration. Avec la perspective de la fin du programme de rénovation urbaine et l'inscription des dernières dépenses en la matière, la ville aurait dû retrouver quelques marges mais la question de l'implication de la ville dans le nouveau plan de renouvellement urbain doit être posée.
- L'amélioration de l'excédent de fonctionnement est certes positive car elle permet de dégager des marges pour le financement des investissements jusque lors très marqués par la rénovation urbaine mais la disparition programmée de la DPV implique mécaniquement à terme un retour en arrière.
- Avec un niveau d'épargne maintenu à un niveau inédit et élevé, la ville a retrouvé une certaine sécurité sur son fonctionnement, mais aussi une capacité à investir. La capacité d'autofinancement de 1,7 million en 2015, de 1,3 million en 2016, de 2,2 millions en 2017, de plus de 2 millions € en 2018 dépasse, en effet, les 2.5 millions en 2019. Ce chiffre est totalement inédit pour la collectivité. Pour rappel cette capacité était négative de 2007 à 2012 et son amélioration conséquente permet d'activer, le cas échéant, l'effet de levier de l'endettement.
- En effet, l'amélioration des ratios d'épargne entraîne une amélioration des ratios d'endettement, tous en-dessous des normes et, notamment, la capacité de désendettement de seulement 3,67 ans.

- Même si ces ratios, ainsi que la confiance retrouvée des banques, permettraient le recours à l'emprunt, ce dernier n'a pas été activé en 2019, comme en 2018 d'ailleurs, dans le cadre de la volonté communale d'une gestion de la collectivité en bon père de famille. Ce sera, vraisemblablement, le cas également, en 2020, ce qui permettra de désendetter la commune et d'offrir des marges de manœuvre pour le futur. Cette stratégie s'inscrivant dans le cadre de la gestion en bon père de famille de la collectivité par l'équipe municipale en place depuis 2014.
- Cette amélioration de la section de fonctionnement, confirmée en 2019 par une 5^{ème} année consécutive de bons résultats après 2015, 2016 2017 et 2018, prouve une amélioration structurelle. La commune qui reste pauvre continuera d'affecter sa nouvelle capacité d'autofinancement au financement de la réalisation du stock de projets non réalisés par le passé faute de capacité d'autofinancement et à la poursuite du plan de rattrapage du retard accumulé en matière d'investissements (voiries, accessibilité, éclairage public, économie d'énergie, équipements, informatiques, bâtiments, friches ...) entamé dès 2015.
- Conformément aux objectifs fixés début 2016, l'établissement d'un Plan Pluriannuel de Gestion pour la période 2016-2020 avait été réalisé et ce dernier a permis d'estimer la capacité à autofinancer les investissements et de mesurer les leviers en matière de subventions ou d'emprunts. Cela a permis l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements présenté chaque année lors du vote du budget. Un nouveau PPG couvrant la période 2020-2026 a été établi permettant, dans la continuité, l'établissement d'un PPI couvrant la même période grâce à la définition de la stratégie d'endettement. Ce nouveau PPI ne sera qu'indicatif au regard de la crise actuelle dont les conséquences sur les finances locales ne sont pas encore connues. La collectivité qui devrait revenir à un rythme normal dans sa procédure budgétaire avec un DOB à l'automne et un Budget Primitif en décembre va travailler durant les prochains mois à l'adaptation de ces deux outils de pilotage et de prospective.
- La commune s'est ainsi dotée des outils de pilotage nécessaires à sa gestion optimale dans le cadre d'une vision politique à court, moyen et long terme permettant anticipation, prospective et sécurisation.